



Saisie par huissier de justice

Par **Amanda22b**, le **25/01/2024** à **22:20**

Bonjour j avais souscrit un crédit étant en maladie l assurance c était mise en place sauf que celle ci au bout de plus d 1an à arrêter sans me prévenir... un huissier est venu chez mois lui expliquant ma situation car il y a des mois où j ai subi des opérations n était donc pas joignable j ai passer un accord avec de lui verser tout les mois 100euros pour régler les même pas 3000e qui me reste. Celui ci en plus que je le règle chaque mois de 100e m à fait un saisie sur compte qui me prélevé en plus chaque mois 133e et viens de me saisir la voiture qui ai le seule moyen que j ai pour suivre mon traitement médical étant en protocole d urgence ! Je comprend pas pour malgres que je le règle chaque mois il ai venu me prendre ma voiture sans me fournir déjà les prélèvements qu il recevait chaque mois et sans aucun papier. Ma voiture a été prise par une fourrière apparemment et à ce jour je ne sais pas où elle est. Je ne comprend pas je le paye chaque mois la voiture et mon seule moyen de pouvoir aller me soigner comment puis je faire svp une assistance sociale à été contacté j avais rdv demain pour un dossier de surendettement et malgres ça il me l à prise et m à fait un saisie sur compte je gagne même pas 1000e par mois et je paye tout mes déplacements et opérations. Svp aidez moi

Par **youris**, le **26/01/2024** à **10:57**

bonjour,

si l'huissier a pu faire une saisie sur votre compte, c'est que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer.

le paiement par échéances est toujours un accord amiable, votre créancier n'était-il peut-être d'accord avec ce paiement étalé dans le temps.

vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution.

salutations